

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente,
 M. JULES DUFOUR, commissaire,
 M. MOHAMED BERRAJA, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE
DE LA RIVIÈRE MANOUANE PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 16 mai 2001, à 14 heures
Hôtel Universel
Salle Piékougami
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 MAI 2001

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JACQUES RUELLAND.....	2
M. JOHN BURCOMBE	21
M. DENIS BRASSARD	26
Reprise de la séance	
M. MAJORIC PINETTE.....	32
Mme URSULA LAROUCHE	37
M. LUC BELLAVANCE	45
Mme CÉCILE DUCHESNE.....	49
M. JACQUES RUELLAND.....	55

SÉANCE DU 16 MAI 2001
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon après-midi, mesdames et messieurs, bienvenue à cette troisième séance de l'audience sur la dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

10 Nous avons cet après-midi deux (2) représentants du ministère des Ressources naturelles, monsieur Philippe Nazon, qui est le porte-parole, bonjour monsieur Nazon.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

15 Bonjour madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous voulez présenter les gens qui vous accompagnent, s'il vous plaît?

20

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Oui. Je suis accompagné de Simon Thivierge, de l'Agence de l'efficacité énergétique, et d'Alain Tremblay, de la Direction du développement électrique du ministère des Ressources naturelles.

25

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Je crois que la personne qui est avec vous de l'Agence doit être là seulement jusqu'à trois heures (3 h), c'est ça?

30

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Ce soir aussi, monsieur Thivierge pourra être parmi nous donc à la séance de la soirée.

35

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors vous êtes là cet après-midi et ce soir?

40

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Monsieur Thivierge est présent. Moi, je serai là aujourd'hui et demain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

45

D'accord, merci.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES RUELLAND**

50

PAR LA PRÉSIDENTE:

55

Alors j'inviterais monsieur Ruelland; monsieur Ruelland et monsieur Burcombe, il vous restait chacun une question avant de vous réinscrire au registre. Alors nous allons commencer par vous.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

60

Vous me prenez un peu au dépourvu, je pensais qu'il y avait une présentation.

65

Je voulais revenir sur les coûts. Mon collègue, John Burcombe, vous a fait une demande je crois le premier soir, afin de connaître votre avis, l'avis de la Commission sur l'exercice de détermination des coûts. Est-ce que vous vous êtes prononcés sur cette question-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

70

Non. Nous sommes toujours à poser des questions, nous n'avons pas terminé ce sujet-là, on a encore à poursuivre notre cheminement cet après-midi. On a encore des questions.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

75

Bon, alors je voudrais revenir, puisqu'on l'a vu, monsieur Primeau en a fait une démonstration éloquente hier, c'est le critère fondamental qui prime sur tous les autres dans la question des débits réservés, on a vu les corrélations entre trois ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), six ($6 \text{ m}^3/\text{s}$) et neuf mètres cubes-seconde ($9 \text{ m}^3/\text{s}$), comment les décisions sont prises, essentiellement en fonction d'un critère de rentabilité.

80

Et monsieur Primeau nous a dit qu'en fait, si on avait choisi l'une ou l'autre des deux (2) dernières alternatives, le projet aurait pas été rentable, il aurait été supérieur de trois cents le kilowattheure (3 ¢/kWh).

85

On connaît pas le coût au kilowattheure du scénario retenu, de la variante retenue. Pour l'établir, évidemment il faut connaître les coûts globaux du projet.

Dans le PR.3, à la page IV en chiffres romains, deuxième paragraphe, on dit :

90 "La réalisation du projet procurera en moyenne une augmentation annuelle nette de la production, tatata. La mise en service est prévue et le coût du projet est estimé à cinquante-deux millions de dollars (52 M\$) à l'exclusion de l'inflation et du financement durant la construction."

95 Alors c'est assez surprenant qu'on exclut le financement durant la construction, je sais pas où il est imputé, mais je crois que le principe qui devrait être retenu par la Commission, c'est que l'ensemble des coûts inhérents à la construction d'un projet, jusqu'à son transfert, jusqu'à ce que le projet passe en phase production doivent être calculés, de manière à ce qu'on connaisse le coût global, qu'on puisse déterminer le prix de revient au kilowattheure, en fonction du facteur d'utilisation. C'est assez logique, là.

100 On a eu beaucoup de difficulté sur Toulnostouc et Portneuf à obtenir des chiffres là-dessus. Toulnostouc, il y a une tarte qui a été présentée, qui est un peu plus élaborée que celle qu'on a vue hier soir.

105 Alors j'aimerais qu'on refasse l'exercice, si la Commission est d'accord, pour que l'ensemble des coûts qui sont générés, directement ou indirectement, par la réalisation du projet, soit de manière permanente ou temporaire, soient identifiés, ventilés, de manière à ce qu'on puisse savoir quel est le coût véritable du projet.

110 Par exemple, j'arrive pas à voir selon quel principe comptable on élimine le coût du financement. On sait qu'Hydro-Québec emprunte soixante-quinze pour cent (75 %) environ du capital requis pour construire un projet. Sur un gros projet, ça fait des sommes assez importantes.

115 Donc est-ce qu'on pourrait refaire l'exercice, identifier tous les postes budgétaires et obtenir les explications pourquoi certaines dépenses évidentes, comme les coûts des ententes, et surtout le coût du financement, et le rendement sur l'avoir propre, on l'a soulevé dans d'autres audiences, pourquoi est-ce que ces coûts-là sont soustraits.

120 C'est très important, parce que quand ils sont soustraits de la construction et envoyés ailleurs, ce qu'on tente de faire, c'est les envoyer en distribution, pour qu'ils soient payés par les consommateurs, de manière à justifier un projet, de réduire son coût au maximum, de manière à convaincre les gens que le coût au kilowattheure est inférieur à trois cents (3 ¢/kWh).

125 Alors c'est un exercice fondamental et je pense qu'il faut passer un peu de temps pour savoir exactement quels sont tous les postes budgétaires concernés par ce projet-là et les autres aussi, de savoir où sont imputées les sommes, les coûts qui sont encourus lors de la construction du projet jusqu'à sa mise en service.

130 Parce que quand on tombe en mise en service, là c'est une autre procédure comptable, on impute les coûts différemment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

135 Alors j'aimerais qu'on commence, oui, par comment vous déterminez le coût de trois cents (3 ¢/kWh) à la centrale; on pourrait au moins commencer par ça et voir les éléments qui manquent.

140 Le prix à la centrale, c'est trois sous le kilowattheure (3 ¢/kWh), pour ce projet-ci. Il est plus élevé pour d'autres projets. Alors comment il a été déterminé.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

145 Alors madame la Présidente, j'aimerais faire quelques commentaires avant qu'on ne présente les acétates qui s'en viennent.

150 Comme on a dit hier, le coût de cinquante-deux millions (52 M\$), c'est le coût de construction auquel il faudra ajouter le coût des ententes, le coût des études jusqu'à l'obtention des autorisations et les intérêts durant la construction et l'inflation.

155 Ce que j'aimerais apporter à votre attention, c'est qu'actuellement, on est dans un processus où on a déposé notre étude d'avant-projet avec un concept de projet qui a été optimisé au maximum, avec les sondages et les études qui ont été faites.

160 Maintenant, il n'en demeure pas moins que face au coût final du projet, il y a quand même certaines inconnues. Il y a des estimations qui sont envisagées, notamment pour l'inflation et pour les intérêts, mais ça, ce ne sont pas des valeurs qui sont encore fixées.

165 Pour ce qui est de la rentabilité sur l'avoir propre, on vise une rentabilité de l'ordre de onze pour cent (11 %) sur la partie de l'avoir propre, qui représente à peu près en général souvent vingt-cinq pour cent (25 %).

170 Et si vous voulez, tout l'exercice qu'on est en train de faire vise à obtenir un projet à trois sous (3 ¢/kWh) ou à moins de trois sous (3 ¢/kWh). Et cet objectif, on l'atteindra vraisemblablement le jour où on aura fini le projet. Parce qu'il y a tout le processus d'appels d'offres qui va nous permettre d'optimiser nos estimations.

175 Alors nous pouvons vous donner les grandes composantes du coût financier, que nous allons vous présenter, et nous pouvons vous donner aussi un estimé actuel de tous les postes budgétaires qui vont être envisagés.

180 Mais il faut bien tenir compte que le projet, actuellement, on peut pas vous dire c'est tant exactement. On sait qu'on est dans l'ordre de trois sous (3 ¢/kWh), c'est notre position en ce moment. Mais on tend à optimiser le projet pour essayer de le faire descendre en dessous de trois sous (3 ¢/kWh).

Alors monsieur Primeau va vous présenter les principaux éléments qui constituent le coût financier.

180 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Madame la Présidente, il s'agit de l'acétate RP-jp-5 où sont énumérés les éléments pris en compte dans le calcul du coût financier d'un projet. Donc nous allons y aller item par item.

185 Tout d'abord, on retrouve aux dénominateurs le gain énergétique net du projet. Quand nous parlons du gain énergétique net du projet Manouane, c'est le fait que la dérivation augmentera de six cent soixante-dix-huit gigawattheures (678 GWh) la production aux centrales du complexe Bersimis et qu'en guise de compensation pour l'eau prélevée du réseau hydrographique géré par Alcan, nous retournerons en électricité, par l'entremise de nos trois (3)
190 interconnexions du réseau de transport qui relie le Saguenay-Lac-Saint-Jean à la région de Québec et la région de Chicoutimi, trois cent soixante gigawattheures (360 GWh), pour un gain net de trois cent dix-huit (318 GWh).

Nous tenons compte des pertes électriques de transport et de distribution pour que ce
195 gain énergétique net là soit transmis aux consommateurs.

Nous tenons compte des coûts et des études, comme l'a mentionné monsieur Arnaud, ainsi que les coûts d'obtention des autorisations gouvernementales.

200 Évidemment, nous tenons compte des coûts des travaux, incluant bien sûr les mesures d'atténuation.

Et nous tenons compte des intérêts sur les dépenses qui ont cours depuis le début de
l'avant-projet jusqu'à la mise en service de ce dernier.

205 Maintenant, dans le calcul du coût financier, on ne se limite pas à considérer les investissements jusqu'à la date de mise en service. On regarde sur la vie du projet qui, dans ce cas-ci, nous travaillons sur une base de cinquante (50) ans, des débours qui ont lieu à compter de la mise en service.

210 Donc bien sûr, on y retrouve les frais d'exploitation et d'entretien, les coûts du suivi environnemental, le versement des intérêts sur la dette et la structure de financement du projet typique pour un projet d'Hydro-Québec, et un emprunt de soixante-dix pour cent (70 %) et une injection de fonds propres de trente pour cent (30 %).

215 Maintenant, comme lorsque vous faites un emprunt pour une habitation, vous devez rembourser le capital de la dette sur la vie de l'installation, Hydro-Québec doit payer une taxe sur le revenu brut qui correspond à trois pour cent (3 %) du revenu que génère le projet.

220 Et ensuite, il y a un demi de un pour cent ($\frac{1}{2}$ %) à ajouter aux frais de financement, à titre de garantie que nous assure le gouvernement du Québec.

Donc vous avez les éléments qui sont pris en compte pour établir le coût financier du projet.

225 Maintenant, pour établir la valeur en cents du kilowattheure, nous avons donc ici une série de flux monétaires, et en imposant par la suite un taux de rendement de onze pour cent (11 %), nous pouvons, par des calculs mathématiques classiques, établir le coût financier requis pour procurer un rendement de onze pour cent (11 %).

230 Hydro-Québec n'a pas, comme le montre le rapport annuel 2000, un rendement sur l'investissement ou sur ses fonds propres de onze pour cent (11 %); elle vise à long terme à avoir un tel rendement, notamment pour ses activités de production, mais c'est un critère fondamental dans la sélection d'un projet d'avoir une cible de rendement spécifique pour un projet, c'est un élément qui est pris en compte dans le calcul de coûts financiers.

235

PAR LA PRÉSIDENTE:

240 Je sais que vous nous avez dit qu'il y avait des estimations et puis que c'était difficile en ce moment de mettre des chiffres, mais est-ce qu'on pourrait avoir quand même des chiffres pour certains de ces items-là?

Parce que là, on est complètement dans le vide, même si vous nous donnez une liste.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

245

Madame la Présidente, est-ce qu'on peut laisser l'autre acétate, pour qu'on voit la ventilation des postes budgétaires.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

250

Alors on a la tarte qu'on vous avait montrée hier. Ça, c'est le premier élément.

255 Hier, on avait expliqué le détail de chacun des morceaux de la tarte. Si vous vous souvenez bien, les ouvrages temporaires, c'était les campements; les ouvrages permanents, c'était les barrages, les digues, le canal de dérivation. L'ingénierie, l'environnement, la gérance et les frais généraux, c'est tout ce qui avait trait aux travaux d'ingénierie détaillés du projet.

Et au niveau des ouvrages permanents, on y retrouvait aussi les mesures d'atténuation.

260 Maintenant, le projet, on peut vous donner les détails qu'on a actuellement. Ici, vous retrouvez la somme du trente-deux (32 M\$), plus le dix point deux (10,2 M\$), plus le neuf point deux (9,2 M\$), ça donnerait le cinquante-deux millions (52 M\$) que représente la tarte.

265 Actuellement, on a une estimation de ce que vont nous coûter les études et les autorisations, qui est de six point six millions (6,6 M\$). C'est-à-dire depuis le début qu'on a commencé à faire des études sur le projet Manouane jusqu'à la cible qu'on vise, l'obtention du deuxième décret, je pense que ça, c'est basé sur l'obtention d'un deuxième décret au mois de novembre, on pense qu'on va arriver à peu près de l'ordre de six point six millions (6,6 M\$).

270 Et pour l'instant, on a aussi un estimé des ententes de partenariat, compte tenu qu'on connaît l'entente de Betsiamites mais qu'actuellement, on n'a pas encore la signature finale de l'entente de Mashteuiatsh, on connaît certaines données donc on peut faire un estimé.

275 Tout ça, ça donne un total de soixante et un point huit millions (61,8 M\$) auquel, actuellement, on peut dire, sans trop se tromper, que les intérêts et l'inflation seraient un montant additionnel d'une dizaine de millions.

Donc voilà à peu près le portrait financier qu'on a aujourd'hui du projet.

280 Et comme je vous le disais toujours, nous avons comme cible d'arriver à un projet inférieur à trois sous (3 ¢/kWh).

285 Alors ça, c'est un processus qui est continu et qui va se continuer même après l'obtention du deuxième décret, puisque traditionnellement et historiquement, avec le processus d'appels d'offres et la mise en compétition pour les principaux contrats, qui là seraient probablement de l'ordre de trois (3) contrats, puisque c'est quand même un projet de taille relativement petite et c'est très particulier, c'est un projet de génie civil essentiellement, donc on scinderait ça probablement en trois (3) contrats, et par le processus d'appels d'offres, il est probable qu'on va baisser nos estimés.

290 Alors c'est la démarche qu'on suit pour arriver à notre projet de moins de trois sous (3 ¢/kWh).

PAR LA PRÉSIDENTE:

295 Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

300 Oui, merci madame la Présidente.

Alors le coût total du projet, coût réel total du projet, est-ce que c'est de cinquante-deux millions (52 M\$) ou de soixante et onze virgule huit millions (71,8 M\$)?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

305

Le coût de cinquante-deux millions (52 M\$), c'est le coût de la construction; c'est le coût estimé de la construction des ouvrages permanents, des ouvrages temporaires, de l'ingénierie, de l'environnement, de la gérance et des frais généraux.

310 Le coût total que va coûter le projet sur lequel on fait l'analyse économique pour connaître sa rentabilité exacte, c'est un coût qui comprend tout ce qui est inclus dans le projet, donc les études et les autorisations, les ententes de partenariat et l'intérêt pendant la construction, et l'inflation.

315 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Et peut-être juste encore pour m'éclairer, donc le soixante et onze virgule huit millions (71,8 M\$), ça fait un total d'à peu près soixante et onze-soixante-douze (71 M\$-72 M\$), est-ce que ça équivaut à trois cents le kilowattheure (3 ¢/kWh), à la fin?

320

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est de l'ordre, actuellement, de trois cents du kilowattheure (3 ¢/kWh).

325 Mais notre direction nous demande de continuer à optimiser. Alors périodiquement on rencontre, quand on fait des avant-projets, notre direction, on donne une orientation et ils nous donnent, eux aussi, des orientations.

Mais là, on est de l'ordre de trois sous (3 ¢/kWh).

330

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Donc le coût du projet est de soixante-douze millions (72 M\$), soixante et onze virgule huit (71,8 M\$).

335

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, soixante-douze (72 M\$) plus, ajoutez un dix millions (10 M\$) pour tenir compte des intérêts et de l'inflation. Qui va lui aussi être une variable puisque dépendant de la façon dont on va emprunter sur les marchés l'an prochain, on aura un taux d'intérêt, et dépendant de l'inflation, on aura un taux d'inflation.

340

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

345

Jusqu'à la mise en service?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

350 Jusqu'à la mise en service. Et à ce moment-là, c'est Production qui prend le relais.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

D'accord, merci.

355

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Est-ce qu'on parle de soixante et onze (71 M\$) ou quatre-vingt-un millions (81 M\$)? Je suis complètement perdu.

360

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Soixante et onze (71 M\$).

365

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Soixante et onze (71 M\$) avec l'inflation et l'intérêt?

PAR LA PRÉSIDENTE:

370

Oui, c'est ça.

Est-ce que traditionnellement, à partir des autres projets que vous avez calculés, finalement c'est quoi la marge d'erreur? Est-ce que vous arrivez toujours en deçà de ce que vous avez prévu?

375

PAR M. PATRICK ARNAUD:

En général, madame la Présidente, comme je vous expliquais, par le processus d'appels d'offres, on arrive en général en dessous des coûts qu'on a prévus.

380

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

385

Monsieur Ruelland.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

J'aimerais savoir quels sont les coûts qui ne sont pas inclus dans l'acétate de gauche.

390

Par exemple, est-ce que les ententes de société en commandite sont incluses, il y en a une dont la négociation n'est pas terminée, avec la MRC Lac-Saint-Jean-Est, est-ce qu'il y a une provision financière de prévue pour Lac-Saint-Jean-Est?

395 Et est-ce que les SOCOM sont incluses?

PAR LA PRÉSIDENTE:

400 Dans le trois point deux millions (3,2 M\$), est-ce que ça inclut toutes les ententes?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

405 Ça, c'est les ententes de partenariat qui, actuellement, ont été signées avec les deux (2) communautés autochtones, qui seront signées avec les deux (2) communautés autochtones.

Les ententes avec les MRC, c'est des ententes de partenariat. Donc ces gens vont rentrer dans le capital du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

410 Est-ce que c'est inclus, votre mise à contribution...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

415 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

420 ... pour les deux (2) MRC, c'est inclus dans le trois point deux millions (3,2 M\$) aussi?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je vais faire préciser. C'est inclus?

425 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Du côté des MRC, il s'agit d'investissements et Hydro-Québec – comment je pourrais vous dire ça!

430 Hydro-Québec réalise le projet et une fois qu'il est mis en service, on établit le pourcentage du coût qui doit être investi par les MRC. Il n'y a pas de versement monétaire d'Hydro-Québec fait à la MRC pour intégrer le partenariat.

435 Donc ce que vous voyez pour les ententes de partenariat, c'est le fruit des négociations avec les communautés montagnaises concernées, au meilleur de nos connaissances.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

440 Est-ce que les avances de fonds qui ont été versées, je comprends que c'est sur d'autres projets, il y en a pas eu je présume avec Lac-Saint-Jean-Est, est-ce que les avances de fonds sont incluses et est-ce qu'il y a des dédommagements financiers qui vont être versés ou qui sont prévus, qui doivent être versés à Price ou à je sais qui d'autre, d'autres compagnies qui seraient affectées?

445 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors il y a pas de dédommagements financiers qui sont prévus, madame la Présidente, pour l'instant, à Price ou à d'autres compagnies, c'est très clair.

450 Concernant maintenant les chiffres qu'on a vus hier, qui sont finalement des montants, je pense que Richard a la réponse.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

455 Tout d'abord, pour être certain d'être bien compris, d'abord la compagnie Price n'est aucunement un intervenant dans ce dossier; nous parlons ici de la compagnie Alcan uniquement, il s'agit d'un retour d'électricité, sans aucun échange monétaire. Première chose!

460 Deuxième chose, les versements qui ont été faits le 27 septembre aux MRC, ce sont des versements qui ont été faits à la signature, et c'était pour dédommager toute la démarche que les MRC, toute l'énergie qu'ils ont mise dans les discussions pour parvenir à un partenariat d'affaires avec Hydro-Québec.

465 Ce n'est pas pris en considération ici, dans le cas Manouane, dans le calcul des coûts.

PAR LA PRÉSIDENTE:

470 Quand les MRC auront à investir les sommes dont vous avez parlé tout à l'heure, ou les pourcentages, est-ce que vous allez déduire ce que vous avez déjà avancé d'une certaine façon, sur le plan monétaire, aux MRC, ou ça fait partie d'un autre budget chez Hydro-Québec?

Comment vous pourriez expliquer ces sommes-là?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

475 Les sommes du 27 septembre 99 proviennent d'un autre budget d'Hydro-Québec et ne sont pas imputées au projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

480 D'accord, merci.

Une deuxième question, monsieur Ruelland?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

485

Bien, je veux continuer là-dessus, si vous permettez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

490

Oui, mais je peux pas vous permettre de poser cinq-six (5-6) questions, parce qu'il y a des gens qui veulent aussi poser d'autres questions.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

495

Vous me dites, si j'ai une deuxième question. Mais je veux rester sur le même sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

500

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Je veux dire, qu'on fasse des pirouettes comptables pour imputer les choses ailleurs, ça, je le veux bien, c'est pas notre problème.

505

Mais est-ce que ce ne sont pas des coûts qui sont inhérents à la réalisation du projet, qui devraient être pris en compte pour qu'on ait un estimé réel de ce que coûte le projet ou les projets.

510

Le budget provient d'ailleurs, qu'il provienne de n'importe où...

PAR LA PRÉSIDENTE:

515

Ça, vous pouvez mettre ça dans votre mémoire, monsieur Ruelland. On attend une question. Avez-vous une autre question?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Mais c'est une question! C'est une question : quel est le coût réel du projet.

520

On dit dans le deuxième paragraphe que le coût réel du projet est cinquante-deux (52 M\$) et là, tout à coup, il y a une augmentation de trente pour cent (30 %). Quel est le coût réel du projet.

525

On n'a pas à accepter les pirouettes comptables qui éliminent des coûts qui sont des coûts inhérents au projet. Qu'Hydro les impute comme il veut, c'est son problème, mais on a le

droit de savoir, puisque c'est la société d'État qui se donne elle-même le seuil, le plafond de trois cents le kilowattheure (3 ¢/kWh), bon, pour savoir si c'est trois cents le kilowattheure (3 ¢/kWh), il faut vraiment savoir quel est l'ensemble des coûts qui sont inhérents à la construction du projet, à sa planification, à sa construction jusqu'à sa mise en service.

530

Alors ça me semble une question logique de posée, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

535

Alors si on fait en résumé ce que vous avez présenté ici au niveau du coût qui est soixante et un (61 M\$) plus le financement, soixante-douze point huit (72,8 M\$), plus les sommes qui ont été versées aux MRC comme point de départ des ententes, est-ce qu'il y a d'autres coûts ou d'autres sommes à ajouter pour le projet Manouane?

540

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non, madame la Présidente. Nous vous faisons voir l'état actuel de notre estimation, il n'est pas envisagé d'autres coûts additionnels.

545

Comme a dit monsieur Primeau, la portion, les coûts qu'on vous a présentés hier, qui ont été versés aux MRC sont des coûts qui ne seront pas inclus, ça fait partie d'un budget corporatif d'Hydro-Québec, on est une entreprise commerciale.

550

Toute entreprise commerciale a des frais de développement, et ça fait partie d'une démarche de développement qu'on fait avec les MRC, pour qu'ils deviennent nos partenaires, à leur demande. À leur demande!

555

Je veux bien préciser que les MRC ont manifesté les premières leur intérêt à devenir des partenaires. Et donc, Hydro-Québec a décidé d'avoir une approche de partenariat avec les régions du Québec dans lesquelles elle implante ses ouvrages.

Alors vous avez, avec soixante-douze millions (72 M\$), les coûts totaux estimés pour le projet, jusqu'à sa mise en service.

PAR LA PRÉSIDENTE:

560

Merci.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

565

Une dernière chose. Si ces coûts-là, faisons une hypothèse que ces coûts-là sont ajoutés aux soixante-douze millions (72 M\$), ça donne combien, totalement?

Et compte tenu qu'on parle de trois cent dix-huit gigawattheures (318 GWh), on parle de combien, quel est le prix de revient au kilowattheure? En faisant l'hypothèse qu'on rajoute les

570 coûts, les sommes versées aux MRC, ça monte à quoi? Quatre-vingts (80 M\$), soixante-quinze (75 M\$)?

PAR LA PRÉSIDENTE:

575 Ça monte à peu près à un million (1 M\$), je pense?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

580 Madame la Présidente, ça monte peut-être d'un (1 M\$) ou deux millions (2 M\$), ça nous laisse quand même dans l'ordre du trois sous (3 ¢/kWh). Et nous sommes confiants et certains d'obtenir, de récupérer, si vous voulez, ce montant sur le processus d'appels d'offres qui va être mis en œuvre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

585 Merci.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

590 Et en kilowattheure, trois cent dix-huit gigawattheures (318 GWh), ça fait quoi, avec les chiffres actuels?

PAR LA PRÉSIDENTE:

595 Vous voulez avoir le chiffre exact? On a dit que ce sera, de toute façon, sous les trois sous (3 ¢/kWh).

PAR M. JACQUES RUELLAND:

600 Bien ça, est-ce que vous êtes prête à prendre leur parole? On a vu hier soir les variations importantes de coûts en fonction des débits réservés, on est en train de sacrifier des débits réservés pour un certain montant, c'est à l'État, c'est au gouvernement, et à la société à déterminer s'il est avantageux de sacrifier un milieu naturel pour réduire les débits réservés.

605 Je veux dire, il y a un équilibre à atteindre entre un coût supplémentaire et une protection additionnelle d'un milieu. C'est pas à l'Hydro à déterminer ça, c'est à l'État à déterminer s'il est plus avantageux d'accroître le débit réservé, quitte à accroître les coûts.

610 Et pour savoir dans quelle proportion on doit accroître les coûts, il est raisonnable d'accroître les coûts, bien, il faut quand même pas juste se laisser dire : oui, ça va être en bas de trois cents (3 ¢/kWh).

C'est tu deux cents et demi (2 ¢ ½/kWh), deux cents point huit (2,8 ¢/kWh), trois cents point deux (3,2 ¢/kWh)?

615

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous pourriez apporter cette précision?

620

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Madame la Présidente, je peux pas apporter cette précision. Ce que je peux dire, c'est qu'au niveau du débit réservé, nous avons des mesures de compensation, nous avons essayé de vous faire la démonstration de nos optimisations sur le débit réservé qui est actuellement d'un minimum garanti en tout temps de trois mètres cubes (3 m³/s).

625

Nous avons des obligations de résultat de la part du ministère de l'Environnement sur nos mesures d'atténuation et donc, actuellement, avec les débits que nous vous avons présentés hier, les augmentations prévisibles sont trop élevées pour qu'on puisse s'engager dans ces travaux.

630

Nous présentons un projet aujourd'hui avec trois mètres cubes par seconde (3 m³/s) et un prix qui avoisine, qui est autour de trois sous (3 ¢/kWh), et qu'on le pense bien diminuer en dessous de trois sous (3 ¢/kWh) par le processus d'appels d'offres.

635

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on peut avoir une fourchette, de deux point cinq (2,5 ¢/kWh) à trois (3 ¢/kWh), ou un (1 ¢/kWh) à trois (3 ¢/kWh)? Vous pouvez pas apporter plus de précision que ça?

640

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On peut donner une fourchette, deux point huit (2,8 ¢/kWh) à trois point deux (3,2 ¢/kWh), si vous voulez.

645

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

650

Madame la Présidente, soixante-treize millions (73 M\$) divisés par trois cent dix-huit gigawattheures (318 GWh), avec un facteur d'utilisation de je sais pas, qu'est-ce que ça donne précisément? Les ingénieurs de l'Hydro sont capables de calculer ça en trente (30) secondes!

655

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

660

Le problème, madame la Présidente, c'est que c'est pas un calcul de règle de trois (3), c'est un calcul très complexe, qui tient compte de tous les facteurs que nous vous avons énumérés, et nous ne pouvons nous engager sur une règle de trois (3).

665

Nous devons faire, c'est notre travail, c'est notre métier, nous le faisons dans les règles de l'art, et nous disons que nos projets, depuis toujours, ont été des projets – on a des objectifs et on a toujours, en principe, atteint nos objectifs sauf s'il y a, au niveau naturel, une inconnue qui apparaît brusquement.

670

Je veux dire, si on se retrouvait sur une faille qui a une profondeur infinie, c'est évident que le projet viendrait à disparaître.

Mais avec les relevés que nous avons faits, nous comptons bien arriver vers l'objectif que nous nous sommes fixés, qui est un objectif, madame la Présidente, d'entrepreneur.

675

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Arnaud.

680

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Est-ce que le promoteur peut s'engager, avant la deuxième phase des audiences, à fournir à la Commission des chiffres précis sur le coût au kilowattheure du projet, de sorte que vous ayez une démonstration, une preuve qu'effectivement, le prix est sous trois cents le kilowattheure (3 ¢/kWh). Dans le moment, il y a aucune preuve de ça.

685

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous pourriez nous remettre ça la semaine prochaine, est-ce que c'est possible de faire ce calcul-là et de nous apporter des chiffres plus précis?

690

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Madame la Présidente, comme je vous ai dit, on est dans un processus d'optimisation et nous n'avons pas l'intention de divulguer le coût du projet à court terme.

695

Nous n'avons pas l'intention de divulguer ce coût-là, nous sommes dans un marché de compétition et nous ne voulons pas donner de signal à la compétition.

700

Les gens ont comme signal que nous avons un projet autour de trois sous (3 ¢/kWh), nous avons l'appui de notre direction que nos études tournent autour de trois sous (3 ¢/kWh), et nous allons déposer à notre conseil d'administration la résolution du coût du projet, c'est eux qui ont la priorité.

705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense, comme réponse, j'accepterais plus si vous pouviez me dire, il y a trop d'inconnues pour préciser à la décimale ou à la deuxième décimale près.

710

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est ça, absolument.

715

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est plus ça. Que de dire, la compétition, c'est dangereux si on donne un coût précis.

720

Parce que je suis pas certaine, la compétition, premièrement, quand ils veulent aller chercher les informations, ils les obtiennent, et quand quelqu'un achète quelque chose, c'est pas nécessairement à partir du profit que l'entreprise fait qu'on peut défendre ses coûts ou son prix.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

725

C'est pour ça, vous venez justement de donner l'argument pour lequel je réponds non. C'est parce qu'il y a des inconnues qui, actuellement, sont pas encore définies, qui doivent être définies.

730

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors ça, j'accepte ça comme réponse. Merci.

735

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Madame la Présidente, on a un représentant de Ressources naturelles, est-ce que les analystes de la Direction de l'électricité ont évalué le projet, sur le plan économique et financier, est-ce qu'ils sont en mesure de se prononcer sur le prix de revient du projet?

740

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nazon, est-ce que vous pouvez répondre à ça, s'il vous plaît?

745 **PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Oui, madame la Présidente. En fait, les tableaux qui ont été exposés, il y a un certain nombre de données sur lesquelles le ministère n'a aucun contrôle, c'est-à-dire que l'expertise réside à Hydro-Québec.

750

Par exemple, si je prends ouvrages permanents, trente-deux point six millions (32,6 M\$), bon, les échanges que nous pouvons avoir avec Hydro-Québec, on est obligé d'accepter ce chiffre de trente-deux point six millions (32,6 M\$). On pourrait pas apporter un éclairage additionnel sur les montants qui ont été donnés par Hydro-Québec, par monsieur Arnaud.

755

La seule chose, c'est que le plan stratégique d'Hydro-Québec qui a été adopté par le gouvernement en septembre 90, Hydro-Québec s'est engagé, notamment au niveau des coûts, d'avoir des projets aux alentours de trois cents (3 ¢/kWh).

760

Évidemment, comme l'a bien expliqué monsieur Arnaud, au niveau des appels d'offres, on peut être amené à avoir un surcoût ou à avoir un coût inférieur.

Donc aux alentours du trois cents du kilowattheure (3 ¢/kWh), donc ça suffit au ministère des Ressources naturelles.

765

Évidemment, quand le projet sera terminé, donc dans un échéancier plus ou moins long, suivant les autorisations gouvernementales lorsqu'elles seront obtenues, on pourra échanger pour voir quel est le chiffre exact.

770

Mais il y a un point aussi que peut-être je voudrais souligner, parce que face aux insurances de l'intervenant, c'est qu'on est dans un nouveau paradigme, c'est-à-dire qu'on est dans un marché ouvert où effectivement, les coûts doivent pas être divulgués à la cent près.

775

Tandis qu'auparavant, effectivement, Hydro-Québec, dans ses plans de développement, donnait pour chaque projet, à la cent près, le coût du kilowattheure.

Et le gouvernement en est bien conscient, qu'on a changé de paradigme, et qu'on est dans une compétition commerciale qui peut donner un avantage indu à la concurrence.

780

Donc c'est pourquoi le ministère comprend très bien qu'Hydro-Québec ne dévoile pas ses coûts à la cent près.

PAR LA PRÉSIDENTE:

785

Merci monsieur Nazon.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

790 Madame la Présidente, si c'est autour de trois cents (3 ¢/kWh), peut-être que la deuxième variante est acceptable, à six mètres cubes-seconde (6 m³/s); autour de trois cents (3 ¢/kWh)!

PAR LA PRÉSIDENTE:

795 En fait, on nous a dit que c'était entre deux point huit (2,8 ¢/kWh) et trois point deux (3,2 ¢/kWh); c'est ça que vous nous donnez comme fourchette?

Merci.

800 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

805

Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

810

Merci, madame la Présidente.

Tout à l'heure, le promoteur a parlé de durée de vie du projet qui est de cinquante (50) ans. Est-ce qu'il pourrait nous donner plus d'informations comment il détermine la durée de vie du projet?

815

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

820

La durée de vie du projet est une notion comptable, pour les fins d'amortissement. La vie utile d'un ouvrage de génie civil de ce type peut dépasser largement. Mais c'est pour la base de calculs comptables.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

825

À titre d'information supplémentaire, est-ce que la gestion du réservoir ne serait pas optimisée pour maximiser bien sûr la rentabilité du projet, et bien sûr avec la durée de vie. Merci.

830

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

La gestion du réservoir Pipmuacan est optimisée, effectivement, pour minimiser au strict minimum les déversements, pour optimiser le gain qui résulte du projet.

835 Quand nous parlons de vie utile de l'installation dans le calcul, nous parlons de la vie utile du barrage, des digues, de l'ouvrage régulateur, de la station de mesures du débit dérivé et du seuil. Donc on parle de l'infrastructure proprement dite dans la zone de l'aménagement.

840 La notion de cinquante (50) ans, c'est pour les fins d'amortissement comptable. Et on a vu plusieurs installations, plusieurs installations de ce type approchent les cent (100) ans de vie utile, avec des investissements mineurs. Mais c'est la base du cinquante (50) ans.

845 De la même façon par exemple que certaines composantes du réseau, par exemple des transformateurs ont une vie utile différente, des lignes aussi. Ce sont des règles très bien reconnues dans le domaine de l'énergie électrique qui sont appliquées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dufour.

850

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci. J'aimerais revenir sur la question des débits réservés, peut-être qu'on va traiter de nouveau la question ce soir mais en tout cas, j'aimerais y revenir.

855

860 Hier, nous avons eu un tableau, vous avez présenté un tableau, monsieur Primeau nous a présenté un tableau sur les trois (3) options, options trois mètres cubes (3 m³/s), six mètres cubes (6 m³/s), neuf mètres cubes (9 m³/s), est-ce que cette analyse de l'augmentation des coûts, on parlait de vingt-cinq pour cent (25 %) avec six mètres cubes (6 m³/s) et de quarante pour cent (40 %) pour le neuf mètres cubes (9 m³/s), est-ce que c'était pour un projet de cinquante-deux millions (52 M\$) ou un projet de soixante-douze millions (72 M\$) que vous nous avez fait cette analyse?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

865

Je reviens avec l'acétate RP-gp-7. C'est une règle de trois (3), en gros, qui a été appliquée, sachant que le projet est aux alentours de trois sous du kilowattheure (3 ¢/kWh).

870

La règle de trois (3), ici, juste pour revenir là-dessus, donc nous avons par cette règle de trois (3) établi une relation linéaire entre le débit et l'énergie qui en résulte, et de la même façon, nous avons tout simplement appliqué au numérateur une correction au pourcentage sur le coût global du projet qui, dans ce cas-là, totalisait environ soixante-douze millions (72 M\$), en termes d'investissement.

875

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Alors merci.

880

JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE:

885

J'aimerais maintenant appeler monsieur Burcombe, s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

890

Bonjour madame la Présidente.

895

Juste pour un autre petit point sur le coût par kilowattheure. Est-ce qu'Hydro-Québec peut nous expliquer comment c'était possible, dans le projet de Grand-Mère, qui est assez récent, pour ce projet, c'était possible d'arriver avec un coût financier par kilowattheure au deuxième point de la décimale; c'était deux point huit neuf cents du kilowattheure (2,89 ¢/kWh). Alors que dans ce cas-ci, on peut seulement nous dire, c'est entre deux point huit (2,8 ¢/kWh) et trois point deux (3,2 ¢/kWh).

900

Pourquoi il y a pas plus de précision?

PAR LA PRÉSIDENTE:

905

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

910

Monsieur Primeau, qui a été de cette époque et de ce projet, va vous répondre.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

915

Madame la Présidente, à ce moment-là, le virage commercial d'Hydro-Québec le plus récent était en amorce, et je crois que le virage était fait peut-être à cent trente-cinq degrés (135°). Aujourd'hui, nous avons effectué un virage à cent quatre-vingts degrés (180°).

920

Si les choses devaient être refaites aujourd'hui, elles ne seraient sûrement pas exposées de la même façon, pour le dossier Grand-Mère auquel il est fait référence. Nous aurions travaillé avec des ratios.

925

Parce que dans le cas de Grand-Mère, il s'agissait de comparer deux (2) options, à savoir : est-ce que nous allons réhabiliter l'installation ou en reconstruire une nouvelle. Donc il s'agissait tout simplement de comparer deux (2) choses et de trouver la solution qui, en termes de coût, était la plus économiques.

Mais aujourd'hui, si l'exercice était à refaire, nous ne travaillerions pas de la même façon.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

930

On fait des comparaisons ici, une comparaison entre un projet avec un débit réservé de trois mètres cubes par seconde (3 m³/s) contre six (6 m³/s), contre neuf (9 m³/s). C'est la même problématique pour moi.

935

Et on a droit, je crois, au même type de vérifications qu'on a eues ou le même ordre de précisions qu'on a eues pour Grand-Mère.

Alors ceci étant dit, j'ai d'autres questions.

940

Alors dans les changements à la loi sur la Régie de l'énergie, on introduit le concept d'énergie patrimoniale, j'aimerais que peut-être, je crois que c'est peut-être au ministère des Ressources naturelles d'expliquer ce concept et de nous informer où nous sommes dans la comptabilisation de cette énergie patrimoniale, et jusqu'à quel point les projets d'Hydro-Québec vont-ils combler ce besoin, qu'est-ce qui se passe une fois qu'on atteint ce total qui, si je me souviens bien, c'était cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh).

945

Peut-être que le ministère des Ressources naturelles peut nous expliquer toute cette problématique.

950

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nazon.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

955

Oui, madame la Présidente. Je vais demander à mon collègue, Simon Thivierge, qui a travaillé sur le dossier, de vous donner donc des explications.

PAR LA PRÉSIDENTE:

960

Merci.

PAR M. SIMON THIVIERGE:

965 J'ai travaillé sur ce dossier-là dans une autre vie, avant d'arriver à l'Agence d'efficacité
énergétique.

Le concept d'énergie patrimoniale, qui représente cent soixante-cinq térawattheures
(165 TWh), n'est pas rattaché à des équipements d'Hydro, à des équipements spécifiques
970 d'Hydro. Hydro-Québec producteur est obligé de livrer à Hydro-Québec distributeur, pour les
besoins internes du Québec, jusqu'à cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh).

Mais cette énergie-là peut venir techniquement de n'importe où; c'est le problème du
producteur de trouver l'énergie à livrer au distributeur.

975

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y.

980 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors je comprends pas. On entend certains prononcements d'Hydro-Québec et des
promoteurs privés pour dire que maintenant qu'on se rapproche dans un marché ouvert pour la
production, il y a une concurrence pour les projets de moindre coût qui devraient être retenus par
985 Hydro-Québec. Mais est-ce que c'est le cas?

Ça a l'air qu'Hydro-Québec va de l'avant de ses projets sans aucune considération des
autres possibilités, soit du côté de la gestion de la demande ou soit des projets de production
privée.

990 C'est quoi la situation actuelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Thivierge.

995

PAR M. SIMON THIVIERGE:

À un moment donné, une fois que la demande québécoise d'énergie aura atteint cent
soixante-cinq térawattheures (165 TWh), Hydro-Québec distributeur devra aller en appel d'offres,
1000 c'est ce que prévoit la loi amendée de la Régie de l'énergie.

Et à ce moment-là, l'appel d'offres, Hydro-Québec producteur sera un participant au
même titre que les autres participants, pour répondre aux besoins qui auront été définis,
proposés par le distributeur et acceptés par la Régie de l'énergie.

1005

1010 Mais avant d'arriver à un appel d'offres, il faut que le distributeur présente une procédure d'appel d'offres devant la Régie. Il faut également que le distributeur présente un code d'éthique, le distributeur, Hydro-Québec dans ses fonctions distribution présente un code d'éthique à la Régie de l'énergie, ce qui devrait se faire au cours des prochains mois.

Mais on n'est pas encore là, et c'est la Régie de l'énergie qui va gérer ce dossier-là.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1015 Et entre temps, Hydro-Québec peut présenter n'importe quel projet, et aucune restriction, aucune obligation de concurrence ou des choses comme ça; c'est ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1020 Monsieur Nazon.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

1025 En fait, pour apporter un élément d'information, Hydro-Québec vient de publier, sur son site Internet, il y a à peu près une semaine ou deux-trois (2-3) jours, Hydro-Québec Distribution, les modalités pour son plan d'approvisionnement. Donc c'est sur le site d'Hydro-Québec, donc l'intervenant pourrait visualiser.

1030 Il y a une procédure d'appel d'offres, actuellement, par Hydro-Québec Distribution, qui est rendue publique sur le site d'Hydro-Québec.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1035 Alors le projet qu'on considère, c'est pour qui? C'est Hydro-Québec Production qui propose ce projet pour être vendu à Hydro-Québec Distribution ou c'est quoi son statut, ce projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1040 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1045 Madame la Présidente, actuellement, on est à cent cinquante térawattheures (150 TWh), au niveau de la demande. Donc le projet s'inscrit encore dans le domaine patrimonial, donc Hydro-Québec est promoteur de son projet.

Richard va rajouter quelque chose.

1050

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Et ce que le groupe Production Hydro-Québec pourra percevoir, c'est deux virgule soixante-dix-neuf sous du kilowattheure (2,79 ¢/kWh), à titre de revenus; deux virgule soixante-dix-neuf (2,79 ¢/kWh) point et non pas trois sous du kilowattheure (3 ¢/kWh).

1055

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour le projet Manouane?

1060

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Pour les approvisionnements en électricité des clients du Québec, la composante Production, jusqu'à concurrence de cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh), sera de deux virgule sept neuf sous du kilowattheure (2,79 ¢/kWh).

1065

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

1070

Un dernier point, oui, parce que j'ai une liste.

1075

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Mais je sais pas toujours où nous sommes, vers le cent soixante-cinq (165 TWh). On parle de cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) de demande ou de potentiel de production? Parce que c'est deux (2) choses différentes.

1080

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On parle de vente d'électricité au Québec, madame la Présidente.

1085

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Vente d'électricité, d'accord, merci.

1090

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1095

DENIS BRASSARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100

J'inviterais maintenant monsieur Denis Brassard, s'il vous plaît.

PAR M. DENIS BRASSARD:

1105

Bonjour madame la Présidente.

1110

Ma première question concerne la gestion du réservoir Pipmuacan. Dans les réponses aux questions du ministère de l'Environnement du Québec, au tableau 11, page 79, il est indiqué que le débit moyen annuel du réservoir sera de trois cent trente-sept mètres cubes-seconde (337 m³/s), et que l'eau du réservoir se renouvellera un virgule cinq (1,5) fois par année.

C'est un tableau qui concerne les taux d'exportation de mercure, mais c'est une information qui n'est nulle part disponible dans l'étude d'impact.

1115

Alors ma première question est la suivante : comment a été établi ce débit moyen annuel de trois cent trente-sept mètres cubes-seconde (337 m³/s).

1120

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'était dans un document du ministère de l'Environnement?

PAR M. DENIS BRASSARD:

1125

D'Hydro-Québec, en réponse aux questions du ministère.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1130

D'accord. Et le document, c'est dans le document complémentaire de réponses, c'est ça?

PAR M. DENIS BRASSARD:

1135

Oui madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1140

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est quel paragraphe?

1145

PAR M. DENIS BRASSARD:

C'est le tableau 11, page 79.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1150

Bon, on va vérifier d'où ça vient.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1155

D'accord, merci.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On va avoir ça dans quelques instants.

1160

PAR LA PRÉSIDENTE:

1165

Avez-vous une deuxième question?

PAR M. DENIS BRASSARD:

Oui.

1170

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ou il faut attendre la réponse d'abord?

1175

PAR M. DENIS BRASSARD:

J'avais comme une sous-question à celle-là, mais c'est le temps de renouvellement de l'eau qui est mentionné là-dedans, j'aimerais savoir, bon, un virgule cinq (1,5) fois, c'est le temps qui est prévu après dérivation des trois (3) projets.

1180

Maintenant actuellement, c'est quoi le temps de renouvellement des eaux du réservoir Pipmuacan, donc avant les dérivations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1185

Ça va?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1190

Oui, oui, j'ai bien compris la question. Maintenant, c'est une question qui demande un calcul, si on n'a pas le chiffre avant.

On a la réponse aux trois cent trente-huit mètres cubes-seconde (338 m³/s).

1195

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Madame la Présidente, le trois cent trente-sept mètres cubes par seconde (337 m³/s) est le total des dérivations, des apports des dérivations Portneuf, Sault aux Cochons, Manouane, ainsi que les apports naturels actuels au réservoir Pipmuacan.

1200

Si vous voulez le décompte : deux cent quatre-vingt-huit mètres cubes-seconde (288 m³/s) à Bersimis-1, dans les conditions naturelles actuelles qui prévalent, auxquelles vous ajoutez dix virgule neuf mètres cubes-seconde (10,9 m³/s) pour la dérivation partielle Portneuf, six virgule cinq mètres cubes-seconde (6,5 m³/s) pour Sault aux Cochons et trente virgule trois mètres cubes-seconde (30,3 m³/s) pour la dérivation partielle Manouane.

1205

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et le renouvellement d'eau?

1210

PAR M. DENIS BRASSARD:

Une petite précision. Est-ce que l'eau qui est versée à Abitibi Price est comptabilisée là-dedans, Pamouscachiou-1, six virgule cinquante mètres cubes-seconde (6,50 m³/s)?

1215

PAR M. PATRICK ARNAUD:

À notre avis, elle devrait pas l'être, mais on va vérifier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1220

Oui, d'accord.

PAR M. DENIS BRASSARD:

1225 Et puis le renouvellement, le temps de renouvellement.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1230 Il n'est pas comptabilisé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors vous pouvez nous revenir avec ça tout à l'heure, ça va.

1235 Avez-vous une autre question, monsieur Brassard?

PAR M. DENIS BRASSARD:

1240 Oui. Ma deuxième question concerne la qualité de l'eau.

L'étude d'impact aborde la qualité de l'eau dans les cours d'eau de la zone des travaux et dans la rivière Betsiamites, donc aux deux (2) extrémités de la zone d'étude et de la zone du projet, finalement.

1245 Pourquoi la qualité de l'eau du réservoir Pipmuacan et de la baie aux Hirondelles n'a-t-elle pas été abordée dans l'étude d'impact; qu'est-ce qui justifie cette décision.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250 Monsieur Arnaud.

PAR M. DENIS BRASSARD:

1255 C'est aux page 5.53 à 5.59 de l'étude d'impact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1260 Oui, allez-y.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1265 Alors madame la Présidente, nous avons expliqué qu'il y aurait un phénomène de dilution important à la sortie de la baie des Hirondelles, dans le lac Pipmuacan. On peut dire que c'est la dimension du lac Pipmuacan qui fait que nous n'entrevoions pas de modifications significatives à la qualité de l'eau du lac Pipmuacan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1270 Il va y avoir un suivi?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Absolument.

1275

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1280

PAR M. DENIS BRASSARD:

Un suivi de la qualité de l'eau dans le réservoir Pipmuacan et dans la baie aux Hirondelles?

1285

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Le suivi va être établi, et les zones qui présentent des impacts et où on prévoit qu'il y a des impacts vont être suivies, madame la Présidente.

1290

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

1295

PAR M. DENIS BRASSARD:

Merci madame.

1300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. On va prendre une courte pause de cinq minutes.

1305

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1310

REPRISE DE LA SÉANCE
MAJORIC PINETTE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1315

Alors nous allons reprendre nos travaux.

J'inviterais monsieur Majoric Pinette, s'il vous plaît.

Pendant que monsieur Pinette s'installe, vous avez une réponse, monsieur Arnaud?

1320

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui. Le taux de renouvellement pour le lac Pipmuacan est de un point trois (1,3) fois par année; donc c'est un peu inférieur, en ayant supprimé les trois (3) dérivations.

1325

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

1330

Bonjour.

PAR M. MAJORIC PINETTE:

1335

Bonjour madame la Présidente. J'aurais une question sur l'utilisation du territoire par les Innus de Betsiamites.

1340

En examinant les informations sur l'utilisation du territoire par les Innus de Betsiamites, on a constaté que les informations sont incomplètes. Par exemple, on a rencontré les responsables de lots de piégeage de la baie aux Hirondelles, est-ce qu'Hydro-Québec a l'intention de rencontrer ces utilisateurs pour protéger les activités de chasse, de pêche et de piégeage dans le secteur de la baie des Hirondelles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1345

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Permettez, je fais une consultation.

1350

Alors on va mettre une carte pour situer la baie aux Hirondelles, et puis vous dire qui on a rencontré.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1355 D'accord.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1360 Alors madame la Présidente, on présente ici, vous reconnaîtrez sans doute la carte d'évaluation des impacts sur laquelle on a fait apparaître les limites des lots de piégeage.

Hydro-Québec, dans le cadre de ses activités relatives à la description du milieu, a effectué des rencontres auprès des détenteurs des lots de piégeage; cependant, les gens qui ont été rencontrés sont les détenteurs des lots 137 et 131.

1365 Si la question est davantage relative aux lots 139 ou 151A, ces détenteurs de baux n'ont pas été rencontrés, puisque comme on l'a dit un peu plus tôt, les effets du projet dans cette portion du réservoir Pipmuacan étant nuls, on n'a pas rencontré ces détenteurs de baux de lots de piégeage, soit 151A et 139.

1370 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est ces personnes-là que vous voulez dire, 139, 151A?

1375 **PAR M. MAJORIC PINETTE:**

C'est 131A, je pense, au lieu de 151.

1380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Les personnes qui ont pas été rencontrées, c'est les personnes qui sont près du réservoir?

1385 **PAR M. MAJORIC PINETTE:**

Oui, c'est le 131A et le 139.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1390 131?

PAR M. MAJORIC PINETTE:

1395 131A, au lieu du 151; je pense qu'il y a une erreur.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1400 Parmi les gens qui ont été rencontrés, il y a six (6) lots de piégeage qui sont utilisés par des représentants de la communauté de Betsiamites, qui ont fait l'objet d'un relevé. Donc les lots qui ont été considérés sont les 131, 137, et les quatre (4) lots qui sont utilisés par la communauté de Mashteuiatsh, soit les 32, 33, 43 et P11.

1405 En tout, c'est près de quatre-vingt-dix (90) utilisateurs du territoire qui sont concernés par ces lots de piégeage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1410 Alors pour vous, c'est ça, il y a des personnes qui considèrent qu'il y aurait des impacts; c'est peut-être un élément que vous pourriez apporter dans votre mémoire.

PAR M. MAJORIC PINETTE:

Oui, OK, merci.

1415 Mais j'aurais une deuxième question, sur le régime des glaces de la baie aux Hirondelles.

1420 Est-ce que le promoteur a évalué la possibilité de difficulté de circulation en motoneige en raison d'un couvert de glace plus fragile ou inexistant à l'exutoire de la rivière aux Hirondelles, dans la baie du même nom.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

1425

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On me dit que le couvert de glace sera stable, car les vitesses seront très lentes.

1430 Donc ça a été considéré, et on me dit que le couvert de glace sera stable, car les vitesses sont très lentes dans l'exutoire de la baie aux Hirondelles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1435 De la rivière aux Hirondelles à la baie.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je pense qu'il a parlé de l'exutoire de la baie aux Hirondelles.

1440

PAR M. MAJORIC PINETTE:

De la rivière aux Hirondelles.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1445

C'est ça. Les vitesses sont très lentes.

Donc ça a été analysé, et le couvert de glace sera stable.

1450

PAR M. MAJORIC PINETTE:

Est-ce que le caribou des bois circule dans ce secteur?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1455

Est-ce que vous savez si le caribou des bois circule dans ce secteur?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1460

J'ai pas la réponse à cette question, je suis sûr que mes collègues vont me donner une réponse dans pas longtemps.

Mais quelle est l'utilisation en hiver de cette zone? C'est un peu une question qu'on se pose.

1465

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions, est-ce qu'il y a beaucoup de chasse qui se fait dans ce secteur-là, l'hiver?

1470

PAR M. MAJORIC PINETTE:

Oui, il y a beaucoup de chasse.

1475

Mais peut-être que la FAPAQ pourra répondre à cette question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui. Je vais d'abord attendre une réponse d'Hydro-Québec.

1480

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1485

À notre connaissance, il y a pas de caribou; à notre connaissance.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors les inventaires que vous avez faits, pour vous...

1490

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Il y en a pas.

1495

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je demanderais maintenant à la Société de la faune, monsieur Guérin, s'il vous plaît.

1500

Est-ce que vous avez des données pour ce secteur-là?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

Oui, on dispose de données concernant la présence de caribous qui pourraient fréquenter le secteur du Pipmuacan. J'ai malheureusement pas avec moi une carte ou une localisation précise.

1505

Parce qu'actuellement, il y a un projet d'acquisition de connaissances, justement sur le caribou des bois, qui couvre en plus du secteur du Pipmuacan, le secteur du réservoir Manouane et le secteur du lac Péribonka.

1510

Donc la prochaine séance, peut-être demain après-midi ou demain en soirée, je pourrai fournir à ce moment-là les résultats préliminaires de la localisation des populations de caribous dans ce secteur-là.

1515

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, on apprécierait, merci.

1520

PAR M. MAJORIC PINETTE:

Merci.

1525

URSULA LAROCHE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1530

Alors j'aurais maintenant madame Larouche, s'il vous plaît.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

1535

Bonjour. Première question, j'aimerais savoir, je suis du Conseil régional de l'environnement, est-ce qu'Hydro-Québec a déposé au Bureau d'audiences publiques les comptes rendus de la table d'information et d'échange qui a eu lieu au cours de la dernière année.

1540

PAR LA PRÉSIDENTE:

La table d'information et d'échange sur?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

1545

OK! C'est parce qu'au cours de la dernière année, Hydro-Québec a tenu une table d'information et d'échange sur le projet, auquel on a participé. Je veux savoir si les comptes rendus et la lettre qu'on a fait parvenir au président d'Hydro-Québec à ce sujet-là ont été déposés au Bureau des audiences publiques, dans le cadre de l'audience.

1550

PAR LA PRÉSIDENTE:

En tout cas moi, à ma connaissance, non.

1555

Vous voulez qu'ils soient déposés?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je vais interroger mes collègues, pour savoir si ça a été déposé.

1560

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

C'est parce que j'en ai une copie ici, et moi, je peux la déposer au complet, tout ce qu'on a participé.

1565

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je viens d'avoir la réponse, on l'a pas encore déposé. On peut aussi le déposer, il y a pas de problème.

1570

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous pouvez le déposer, parce qu'on ne l'a pas; j'ai vérifié ce matin, et je l'ai pas vu.

1575 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Elle a été émise il y a quelques jours, c'est ça, elle a été émise il y a quelques jours, cette lettre?

1580 **PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

La table d'information?

1585 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Non, la lettre, le compte rendu.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

1590 Non. Ça, c'est le compte rendu de la dernière réunion, il y a une lettre qu'on a écrit à monsieur Caillé au mois de décembre, le 14 décembre, aussi.

Enfin, tout est là, je vais vous les déposer.

1595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça. Nous, on a rien de ça, alors vous pouvez le déposer, s'il vous plaît.

1600 **PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

Bon, j'ai plusieurs questions, je vais commencer par une. Concernant la rivière Shipshaw, il semble qu'il va y avoir une réduction au niveau du débit dans la rivière Shipshaw, parce qu'on détourne vers le réservoir une quantité d'eau, en fait on va priver la rivière actuelle.

1605 J'aimerais avoir un peu plus de précision là-dessus, et je voudrais savoir si la MRC du Fjord a été informée de cette réduction-là, et quels sont les impacts appréhendés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1610 J'aimerais qu'on nous explique d'abord s'il y a une diminution dans la rivière Shipshaw.

1615 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Comme, madame la Présidente, nous l'avons dit hier soir, il n'est en ce moment aucunement question de retirer de l'eau de la rivière Shipshaw.

Je pourrais peut-être bien illustrer mes propos par une carte, si vous me permettez.

1620

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît.

1625

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Il s'agit de la figure qui présente les bassins versants, je crois que c'est la figure 2.1, je n'en suis pas certain.

1630

Vous avez ici le bassin hydrographique de la Péribonka. Vous avez ensuite, ici, la limite du bassin versant de la rivière Betsiamites. Et vous avez ici le barrage du Pamouscachiou-1.

1635

C'est par l'entremise de cet ouvrage qu'Hydro-Québec, annuellement, retourne de l'eau à la compagnie Price, et ça fait suite à l'aménagement du complexe Bersimis, parce que lorsque le complexe Bersimis a été aménagé, comme il y avait déjà un ouvrage de régularisation ici, il a été rehaussé.

1640

À ce moment-là, comme l'eau, initialement, s'écoulait vers la rivière Shipshaw, ce qu'Hydro-Québec a fait, c'est qu'ils ont dit, on va continuer à vous retourner l'eau que vous aviez dans votre bassin versant original, et c'est ce qui est chaque automne retourné à la compagnie Price, maintenant Abitibi-Consolidated.

1645

Mais comme vous pouvez le constater, nous sommes dans un bassin versant qui est adjacent à la Péribonka et Betsiamites en partie, et ce n'est aucunement l'objet du projet qui est sous analyse actuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1650

Je pense que ce que les gens aimeraient savoir, c'est qu'avec un apport d'eau dans le réservoir Pipmuacan, est-ce que vous considérez l'option, s'il y a trop d'eau, on pourrait regarder cette option-là aussi, au lieu de retourner à la rivière Manouane, est-ce que ça a été considéré que vous pourriez envoyer plus d'eau dans la Shipshaw?

1655

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

C'est une possibilité théorique, ça n'a pas été regardé.

Maintenant, il faut voir si vraiment, le jeu en vaut la chandelle, par les hauteurs de chute. Et au premier abord, il faudrait que je fasse certaines vérifications pour affirmer quoi que ce soit.

1660

Je n'ai pas avec moi les données pour ce faire, mais au moment où on se parle, nous n'avons jamais pensé prélever de l'eau de la Manouane pour ensuite la retourner vers la rivière

Shipshaw. Ce n'est pas l'intention, compte tenu de la hauteur de chute qui est aménagée sur la Betsiamites.

1665 Elle est de beaucoup supérieure à ce qu'il y a d'aménagé sur la rivière Shipshaw, c'est une chose certaine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1670 Donc c'est plus rentable ce que vous proposez que cette autre option là?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1675 Définitivement. Au niveau de l'eau qui est amenée de la Manouane, nous sommes mieux de la turbiner du côté de la Bersimis que de la turbiner du côté de la Shipshaw.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1680 D'accord.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

C'est certain.

1685 **PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

1690 Lors de la première rencontre d'information du 7 mars, monsieur Arnaud a expliqué le projet, et il a été dit à ce moment-là que dans la rivière Shipshaw, il y aurait trente mètres cubes-seconde (30 m³/s) de moins, dans la rivière Shipshaw.

Je voudrais comprendre ce que ça voulait dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695 Oui, j'aimerais bien le comprendre aussi, parce que ça revient tout le temps; je sais pas qu'est-ce qui s'est passé mais...

1700 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Non, on n'a pas dit ça. On a parlé des cinq (5) autres centrales.

Donc on va représenter l'acétate.

1705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Les centrales d'Alcan?

1710 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1715

Vous avez sur ce schéma, qui est intitulé "Hauteurs de chutes aménagées et gain énergétique net", les centrales dont l'eau provenant de la rivière Manouane est turbinée aux quatre (4) centrales, à savoir Chute-du-Diable, Chute-à-la-Savane, Île-Maligne et le complexe de Shipshaw.

1720

Ces centrales sont situées à l'embouchure de la rivière Péribonka, à l'exutoire du lac Saint-Jean et à la hauteur de Jonquière.

1725 Donc l'eau qui sera prélevée à la hauteur du lac du Grand Détour transférera dans le bassin versant de la Betsiamites pour être turbinée aux deux (2) centrales Bersimis-1 et 2, sur une hauteur de chute nettement plus élevée. Et si on suit le parcours de l'eau, vous voyez Bersimis-1 et Bersimis-2.

1730 C'est le projet, les grandes caractéristiques du projet qui vous ont été présentées.

Est-ce qu'il y a d'autres informations, d'après vous, qui pourraient améliorer la compréhension?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1735

Madame la Présidente, je pense que la question de madame Larouche vient du fait qu'en réalité, c'est le complexe Shipshaw qu'on nomme et que c'est la centrale de Chute-à-Caron qui, elle, va recevoir l'eau de la Manouane. C'est ça, la réponse.

1740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ce n'est pas la rivière.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1745 Ce n'est pas la rivière.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

OK, c'est beau.

1750

J'ai une autre question, est-ce que je peux?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1755

Oui, allez-y.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

1760

Je reviens à une information que madame Émond a fournie hier sur les niveaux d'eau au niveau de la confluence de la rivière, au niveau des débits, la confluence de la rivière Manouane sur la Péribonka, où on disait que l'embouchure de la Manouane, on aurait une baisse de débit de cinq pour cent (5 %), à l'embouchure de la rivière Péribonka, et à la confluence de Manouane-Péribonka, on aurait une baisse de cinq point sept (5,7 %).

1765

Si on regarde dans le rapport d'avant-projet, à 5.15, on parle de vingt-neuf pour cent (29 %).

1770

Et là, je voudrais comprendre, parce que j'ai pas compris, la différence de vingt pour cent (20 %). Parce que là, on dit que dans la rivière Manouane, la réduction de débit par rapport aux conditions actuelles va varier de soixante-dix-sept pour cent (77 %) au point de coupure et de vingt-neuf pour cent (29 %) à son embouchure dans la rivière Péribonka.

Là, on parle plus de cinq pour cent (5 %), on parle de vingt-neuf (29 %).

1775

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais laisser répondre Hydro-Québec, mais je pense qu'ici, c'est l'embouchure de la Manouane.

1780

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

C'est l'embouchure de la rivière Manouane dans la Péribonka; c'est là où elle nous disait que c'était cinq pour cent (5 %), hier. Là, on parle de vingt-neuf (29 %).

1785

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, d'accord.

1790

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On va expliquer.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1795

La réduction de cinq point sept pour cent (5,7 %), ce sera sur la rivière Péribonka, juste en aval de la jonction entre la Péribonka et la Manouane. Le cinq virgule sept pour cent (5,7 %) est calculé ici.

1800

L'autre valeur, vingt quelque pour cent...

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

1805

Vingt-neuf (29 %).

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1810

... vingt-neuf pour cent (29 %) est calculée juste avant que l'eau de la Manouane entre dans la Péribonka. Donc, c'est à peu de chose près à la limite de la confluence que sont calculés ces deux (2) pourcentages.

Donc c'est cinq point sept pour cent (5,7 %) de la Péribonka à cette hauteur et c'est vingt-neuf point sept pour cent (29,7 %) de la Manouane à cette hauteur, des réductions de débit.

1815

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

C'est beau, merci.

1820

Une autre question, toujours sur les suivis de niveaux de la rivière Péribonka. Vous avez dit que la rivière Manouane, la rivière Péribonka va avoir une réduction de débit de trente mètres cubes-seconde (30 m³/s), donc il va y avoir une réaction en chaîne à la Chute-du-Diable, Chute-à-la-Savane, Île-Maligne, on va avoir une réduction de trente mètres cubes-seconde (30 m³/s), à peu près, si j'ai bien compris.

1825

Et il y a des garanties, à 5.34 et 5.35, que la Petite Décharge aura pas de baisse de niveaux.

Au niveau de la Grande Décharge, quels vont être les impacts et quel va être l'impact entre la rivière Grande Décharge et justement Chute-à-Caron, Shipshaw..

1830

Est-ce que la réduction du trente mètres-seconde (30 m³/s) dont on parlait tantôt, Chute-à-Caron, vient de ce que vous nous avez montré tout à l'heure, mais est-ce que ça, il va y avoir une incidence, est-ce que les niveaux d'eau vont être mesurables dans cette portion-là du Saguenay.

1835

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Est-ce qu'on pourrait, madame la Présidente, reformuler la question, parce qu'il y a beaucoup de questions.

1840

Donc vous voulez savoir s'il y a un impact sur la Grande Décharge?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

1845

Je veux savoir s'il va y avoir un impact – en fait la réduction du trente mètres cubes-seconde (30 m³/s), OK, c'est comme un domino, tout le monde baisse de trente mètres cubes-seconde (30 m³/s), on turbine trente mètres cubes-seconde (30 m³/s) de moins.

1850

Sauf que je veux savoir s'il va y avoir une incidence sur le niveau de la rivière de la Grande Décharge jusqu'à Shipshaw.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1855

Oui, allez-y.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Monsieur Primeau.

1860

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1865

Il n'y aura pas, madame la Présidente, d'influence parce que le bief amont, ou si je m'exprime autrement, le réservoir en amont du complexe de Shipshaw, les centrales Shipshaw et Chute-à-Caron, le bief amont rejoint le pied de la centrale d'Île-Maligne. Donc c'est Chute Shipshaw, Chute-à-Caron qui contrôlent le niveau jusqu'au pied de la centrale Île-Maligne.

Donc aucun impact sur le niveau.

1870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1875

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Merci.

1880

LUC BELLAVANCE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885 Monsieur Luc Bellavance, s'il vous plaît.

PAR M. LUC BELLAVANCE:

1890 Bonjour madame la Présidente.

Je veux juste savoir si j'ai bien compris. On va produire six cent quatre-vingt-dix-huit gigawattheures (698 GWh) d'électricité au total, là-dessus on en retourne à Hydro-Québec, pas à Hydro-Québec mais à Alcan trois cent soixante gigawattheures (360 GWh), donc on a un gain net de trois cent dix-huit (318 GWh). C'est bien ça?

1895

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien ça?

1900 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est bien ça.

PAR M. LUC BELLAVANCE:

1905

Bon, si je fais le petit calcul, une vulgaire règle de trois (3)...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1910 Pourriez-vous vous adresser à moi.

PAR M. LUC BELLAVANCE:

1915

Cinquante-trois pour cent (53 %) de l'énergie qui va être produite est retournée à l'Alcan.

Donc tantôt, on a appris que le projet coûtait soixante-douze millions (72 M\$), cinquante-trois pour cent (53 %) de soixante-douze millions (72 M\$), trente-huit millions (38 M\$) vont être investis pour l'Alcan; est-ce que mon raisonnement est bon?

1920

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pourriez-vous, oui, nous expliquer c'est quoi finalement l'échange dans tout ça.

1925

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Donc on revient, madame la Présidente, avec le concept qu'on a déjà présenté.

1930 En réalité, actuellement, l'Alcan dispose de ces trente mètres cubes par seconde (30 m³/s), puisqu'elle a les droits d'eau et elle les turbine à travers ces quatre (4) centrales-là qui lui appartiennent.

1935 Donc actuellement, elle produit de l'énergie pour ses propres besoins, pour un total de trois cent soixante millions de kilowattheures (360 M kWh).

Vous préférez que je passe à l'autre?

PAR M. LUC BELLAVANCE:

1940 Non, ça va. Mais en fin de compte...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1945 Attendez, je vais finir. Donc ce qu'on fait, c'est que notre projet, qui va générer, sur les centrales de la Bersimis, six cent soixante-dix-huit millions de kilowattheures (678 M kWh), sur ces six cent soixante-dix-huit millions (678 M kWh), il y en a trois cent soixante millions (360 M kWh) qui nous appartiennent pas. C'est ces trois cent soixante millions de kilowattheures (360 M kWh) qu'on va retourner à l'Alcan sous forme d'énergie.

1950 Donc notre projet Manouane, actuellement, c'est un projet qui consiste à bénéficier de ce trente mètres cubes par seconde (30 m³/s) et à le faire passer par une chute deux (2) fois plus grande que par la chute à laquelle il passe actuellement.

1955 **PAR M. LUC BELLAVANCE:**
Ça va, on a un gain net de trois cent dix-huit (318 kWh).

1960 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est ça.

1965 **PAR M. LUC BELLAVANCE:**

Mais ce que je comprends, on investit quand même soixante-douze millions (72 M\$); c'est le chiffre qu'on a appris tantôt. Et de ce soixante-douze millions (72 M\$), il y a une certaine quantité qui s'en va à l'Alcan. Donc cinquante-trois pour cent (53 %).

1970

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Mais qui lui appartient déjà, qui lui appartient de toute façon.

1975

PAR M. LUC BELLAVANCE:

Oui, je suis d'accord. Mais là, vous prenez mes deniers pour investir et retourner le bénéfice, si vous voulez, à Alcan. Hydro-Québec étant une société d'État.

1980

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non, non, on ne retourne pas le bénéfice du projet à l'Alcan. On redonne à l'Alcan ce qu'on lui a enlevé en détournant les eaux de la rivière Manouane.

1985

PAR M. LUC BELLAVANCE:

Est-ce que je m'exprime mal ou...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1990

Non, je comprends très bien ce que vous voulez dire.

Je pense qu'en choisissant entre deux (2) projets, un projet où ce serait soixante-douze millions (72 M\$) et qu'on n'aurait pas besoin de rien retourner à une autre compagnie, finalement c'est différent que quand on a un projet où on doit retourner une partie à une autre compagnie. Vous êtes d'accord?

1995

2000

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Tout à fait d'accord, tout à fait d'accord.

PAR M. LUC BELLAVANCE:

2005

C'est quand même cinquante-trois pour cent (53 %), l'énergie et les coûts qui vont être engendrés par le projet, que représente en fin de compte ce qui va être retourné à l'Alcan, si on fait une vulgaire règle de trois (3) sur les chiffres qui sont présentés. C'est ça.

2010

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors l'entente avec l'Alcan, c'est qu'il y a pas finalement de bénéfice, c'est seulement un échange d'énergie; vous enlevez de l'eau et vous retournez de l'énergie.

2015 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Exactement.

2020 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a pas de coûts de chargés à long terme?

2025 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Il y a pas de coûts, Alcan nous charge rien pour ça et nous, nous ne chargeons rien.

La seule chose, c'est qu'ils avaient trois cent soixante millions de kilowattheures (360 M kWh) de production, ils veulent qu'on leur rende les trois cent soixante millions (360 M kWh) à travers les réseaux intégrés. C'est ça qu'on va faire.

2030

PAR M. LUC BELLAVANCE:

Mais ce que je disais, en fin de compte, c'est que vous investissez soixante-douze millions (72 M\$), il y a un bénéfice, on augmente de trois cent dix-huit (318 GWh), mais trois cent soixante gigawattheures (360 GWh) est quand même retourné à l'Alcan.

2035

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, on est d'accord avec vous. Alors ça peut être un élément de votre mémoire. Mais on comprend très bien ce que vous expliquez.

2040

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

2045 En fait, si je comprends bien votre question, votre préoccupation, c'est qu'on remet, on paie, la collectivité paie l'Alcan pour ses droits qu'elle a sur l'eau.

PAR M. LUC BELLAVANCE:

2050 Tout à fait, un montant de cinquante-trois pour cent (53 %) du projet, soit environ trente-huit millions (38 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2055 Avez-vous une autre question?

PAR M. LUC BELLAVANCE:

Non madame.

2060

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2065

CÉCILE DUCHESNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2070

Madame Cécile Duchesne. Bonjour madame.

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

2075

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

Ma première question concerne le programme de suivi de l'évolution du milieu. On retrouve l'information en page 40 du résumé du rapport, le dernier paragraphe. Et en gros, on dit là qu'il s'agit d'un suivi qui permettra de mettre à jour les données relatives à l'environnement, une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation, un suivi qui servira de base à l'évaluation des impacts de futurs projets; un suivi de cinq (5) ans qui permettra de vérifier la justesse des prévisions d'impact et l'effet des mesures d'atténuation.

2080

Alors ma question est celle-ci : est-ce à dire que les prévisions d'impact qu'on nous présente ici sont purement spéculatives et que dans les faits, notre secteur servira de région laboratoire.

2085

Et puisque ça semble être le cas, d'après cette information, qu'arrivera-t-il des correctifs appropriés, après les travaux, s'il s'avère que le débit réservé de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) n'est pas suffisant pour assurer l'exploitation estivale et automnale de la Manouane et de la Péribonka dans ces secteurs vulnérables, puisqu'on nous a fait valoir hier soir qu'on ne pouvait augmenter le débit réservé sans mettre en péril le projet.

2090

PAR LA PRÉSIDENTE:

2095

Alors monsieur Arnaud, je pense qu'il y a deux (2) éléments dans la question, le dernier, le débit réservé, qu'est-ce qui va arriver si c'est pas suffisant; et le premier, jusqu'à quel point vous pouvez prédire l'étendue ou finalement, quand vous définissez les impacts, jusqu'à quel point ça rencontre la réalité qu'il va y avoir après le projet.

2100

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2105 Madame la Présidente, pour répondre d'abord à la deuxième partie de la question que vous avez reformulée, je pense que nous avons établi notre étude d'impact sur un certain nombre de données qui ont été prises sur le territoire.

Maintenant, il y a des données qui ont été prises auprès de certains ministères, qui sont en possession d'informations sur le territoire.

2110 Et donc, ce que nous exprimons quand nous disons que nous allons faire un état de la situation, c'est qu'après l'obtention du deuxième décret, et déjà maintenant nous sommes en train de faire certaines validations, nous allons établir ce qu'on appelle l'état de référence. C'est-à-dire on va devoir établir un état de référence au moment où commence le projet.

2115 Suite à cette étape, nous établissons, et parallèlement à cette étape ou peut-être un petit peu avant, nous établissons un programme de suivi avec le ministère de l'Environnement.

2120 Pour ce qui est de la problématique du débit réservé, actuellement nous avons un projet qui, d'après les obligations que nous nous sommes imposées de résultat, devrait permettre des activités estivales, à part une portion où, effectivement, il y aura, quand on regardera la navigation, on verra qu'il y aura un impact.

2125 Et pour l'instant, nous présentons un projet avec un débit réservé qui, nous pensons, permet d'assurer les activités estivales.

Le suivi déterminera si, avec le ministère de l'Environnement, il y a des décisions qui doivent être prises, s'il y a des impacts qui ne répondent pas à notre performance.

2130 Mais pour l'instant, nous sommes très confiants, selon notre expérience de plus de cinquante (50) ans, de rencontrer les objectifs que nous nous sommes fixés pour la rivière Manouane.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2135 Merci.

Avez-vous une deuxième question, madame?

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

2140 Oui, oui, j'ai une deuxième question, et elle concerne l'exploitation des ressources fauniques.

2145 Je réfère à la page 35 et 42 du même résumé. Donc en page 35, on dit, au premier paragraphe :

“Sur les terres du domaine public, les activités organisées de loisirs et de tourisme sont principalement le fait de deux (2) pourvoies.”

2150 On parle ici des pourvoies du lac Duhamel, bien sûr, et Boréal.

Et en page 42, on dit, j'y viens, “Accueil favorable” :

2155 “Grâce à une étroite collaboration avec le milieu d'accueil, Hydro-Québec a pu prendre en considération les préoccupations des intéressés dès le début des études d'avant-projet et obtenir ainsi l'accord de plusieurs organismes.”

2160 Alors ma question est celle-ci : lors des discussions sur le sujet, autour de la table d'information et d'échange dont il était question tantôt, j'aimerais savoir qui a déterminé la représentativité du milieu d'accueil du projet, et est-ce qu'il nous est donc possible d'obtenir la liste des organismes qui étaient présents, de même que leurs représentants.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2165 Alors la question, c'est la liste, on va déposer la liste; je pense qu'on a la liste des représentants.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2170 Et comment procédez-vous pour établir cette liste.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2175 Je vais demander à madame Louise Émond de vous dire exactement comment elle a procédé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2180 Merci.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2185 Madame la Présidente, au cours des différentes activités qui se sont déroulées de façon synchrone avec la réalisation de l'étude d'avant-projet, dans le cadre du projet de dérivation Manouane, on a rencontré bon nombre d'utilisateurs du milieu.

2190 Si vous voulez, je pourrais peut-être vous présenter une liste des gens, avec les différents paliers aussi qu'ils représentaient, tant des organismes gouvernementaux, des utilisateurs du milieu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2195 Mais d'abord, comment vous établissez votre liste de groupes cibles; je pense que c'est ça que madame voulait savoir.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2200 Bien écoutez, dans un premier temps, on a convoqué des représentants des MRC. Ces mêmes représentants des MRC ont à leur tour fait valoir une liste d'organismes qu'ils considéraient comme représentatifs des utilisateurs du milieu.

2205 Donc dans le cas de la Manouane, il s'agissait de trois (3) MRC, Fjord-du-Saguenay, Maria-Chapdelaine et Lac-Saint-Jean-Est. Entre autres, les aménagistes des MRC ont suggéré certains organismes qui leur apparaissaient important d'inviter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2210 D'accord. Oui.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2215 On a aussi eu des échanges avec des représentants des bureaux régionaux des différents ministères, qui eux aussi ont pu mentionner l'existence et les activités de d'autres groupes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2220 Alors c'est surtout au niveau des groupes, finalement; quand vous êtes un citoyen, vous n'êtes pas sur la liste, d'une certaine façon?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2225 On a tenu des rencontres avec les détenteurs de baux de villégiature, donc les gens qui étaient localisés à l'intérieur du corridor de la rivière Manouane, du secteur du Grand Détour ont été rencontrés je dirais à titre personnel.

2230 Mais il nous apparaissait que les représentants des MRC, et tant les préfets que les aménagistes, servaient à leur tour de courroie d'engrenage et de diffuseur de cette même

information qui s'est déroulée au cours des six (6) rencontres qu'on a eues avec les représentants.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2235

D'accord. Et vous allez nous déposer la liste des personnes qui ont été consultées?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2240

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2245

Merci.

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

J'aurais quand même un deuxième volet à cette même question là.

2250

Donc nous nous demandons, à Lamarche, pourquoi les représentants de Lamarche n'ont-ils pas été invités à siéger à cette table, parce que sans nous prévaloir du statut de pourvoirie à droits exclusifs, notre secteur n'en génère pas moins un très fort achalandage, tant pour la pêche que pour la chasse, en aval des pourvoiries et sur la Péribonka, sans compter la navigation de plaisance, bien sûr.

2255

Et qu'au surplus, nous sommes également les initiateurs de projets d'ensemencement de la ouananiche et du touladi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2260

Alors pourquoi les gens de Lamarche, les représentants de Lamarche n'ont pas été invités?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2265

Madame la Présidente, pour nous, la représentation de Lamarche, c'était la Municipalité du Lac-Saint-Jean-Est, qui était présente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2270

La MRC, que vous voulez dire?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Pardon, la MRC.

2275

Et suite à la table de concertation, nous avons étendu l'étude à la Péribonka, puisqu'il y avait des préoccupations sur cette rivière, et notamment sur la pêche, la navigation et la ouananiche.

2280

Donc nous avons quand même tenu compte de leurs préoccupations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2285

Alors si je comprends bien, c'est au niveau surtout de la MRC que sont identifiés les groupes qui doivent être contactés. D'accord.

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

2290

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2295

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

2300

Mais est-ce que vous avez, justement dans le cadre de la poursuite de cette question-là, est-ce que vous pouvez vérifier le taux de représentativité; est-ce que vous êtes sûrs, avec les MRC, que tout le monde a été bien représenté, ou vous faites tout simplement confiance aux MRC?

2305

Est-ce que vous insistez que cette représentation, que la consultation se fasse vraiment de façon exhaustive?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2310

Monsieur le Commissaire, il nous apparaissait que les municipalités régionales de comtés sont des gestionnaires du territoire, des acteurs de premier plan, en ce qui concerne l'utilisation. Dans le cas qui nous occupe, l'essentiel du corridor de la rivière Manouane est un territoire public, c'est des territoires qui sont non organisés.

2315

Donc c'est à travers les représentants ou ces mêmes gestionnaires du territoire qu'on a échangé, discuté, informé, mais aussi eu des retours, tant sur les mesures d'atténuation qu'on a proposées que sur l'évaluation des impacts qu'on a aussi déposée.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

2320

C'est parce qu'à première vue, comme Lamarche est la municipalité la plus près du projet, à partir de l'écoumène omme tel, ça reste assez curieux qu'il y ait pas eu de représentants consultés de cette municipalité; on peut s'interroger sur ce fait-là.

2325

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, madame Duchesne.

2330

JACQUES RUELLAND

PAR LA PRÉSIDENTE:

2335

J'inviterais maintenant monsieur Ruelland, et nous allons terminé avec vous, parce que je pense que nous tous, pas seulement la Commission, nous aimerions faire un arrêt avant la reprise de ce soir.

2340

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Madame la Présidente, je vais revenir enchaîner sur la question précédente concernant les coûts de l'électricité, le prix de revient.

2345

Du côté du promoteur, on a évoqué le virage commercial d'abord à quatre-vingt-dix degrés (90°), ensuite à cent quatre-vingts (180°), pour accroître le secret entourant le prix de revient, et du côté du ministère des Ressources naturelles, on a évoqué les changements, la structuration du marché.

2350

Est-ce qu'on pourrait nous expliquer en quoi les changements dans le marché – le marché, je présume qu'on parle du marché extérieur – nécessitent la confidentialité des prix de revient sur un projet spécifique, d'une part.

2355

Et d'autre part, en quoi, quelle est la signification du virage commercial en termes de confidentialité des prix de revient.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2360

Alors monsieur Arnaud, je pense que la Commission aussi aimerait savoir pourquoi le virage commercial nécessite un aspect de confidentialité d'une société d'État.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2365 Alors le virage commercial qui a été abordé il y a maintenant plusieurs années s'est fait, comme vous le savez, à partir du moment où nous avons appliqué comme membre du FERC, aux États-Unis, pour pouvoir participer à la vente du marché de gros dans le nord-est américain.

2370 La vente du marché de gros, dans le nord-est américain, ce n'est pas la vente de distribution, c'est la vente de blocs d'énergie. Cette activité est une activité qui est hautement commerciale et compétitive, puisque quand nous avons obtenu l'autorisation du FERC, nous avons été obligés de demander au gouvernement d'ouvrir le marché d'Hydro-Québec à la compétition.

2375 Je m'explique! Nous sommes obligés à la réciprocité, c'est-à-dire si un producteur américain décidait de vendre son énergie à un industriel québécois, il y aurait actuellement une certaine compétition qui se ferait avec Hydro-Québec.

2380 Pour ce qui est de la confidentialité, vous comprendrez que si nous avons des blocs d'énergie qui sont disponibles et si la compétition est au courant que des blocs d'énergie sont disponibles, c'est évident qu'on donne un indice de prix. Et quand une denrée est rare, en général son prix monte.

2385 Alors il y a un libre jeu de la concurrence qui doit se faire, et c'est pour ça que nous devons garder confidentiels le plus possible nos coûts de production et nos disponibilités.

 Par exemple actuellement, il n'est pas je dirais souhaitable que tout le nord-est américain connaisse le niveau de nos réservoirs, ça fait partie de notre stratégie.

2390 Alors c'est un peu dans cet esprit que nous voulons garder la confidentialité.

 Je pense qu'au niveau industriel, peut-être que tu voudrais rajouter quelque chose, parce que je pense que c'est pas aussi direct que ça, on peut pas vendre directement à un industriel, je pense que tu vas compléter ma réponse.

2395

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

2400 Juste une petite précision, effectivement monsieur Arnaud parlait d'une industrie à titre d'exemple, il faut parler du marché de gros, et c'est limité aux réseaux municipaux et à la Coopérative de Rouville seulement.

 Parce que ce que nous appelons le marché de détail, c'est-à-dire la vente directe aux clients, ce marché n'est pas déréglementé au Québec.

2405 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous pourriez donner le nom de l'acronyme utilisé, le FERC; c'est quoi?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

2410

Federal Energy Regulatory Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2415

D'accord, merci.

Il faut quand même nous expliquer, au niveau des prix que vous offrez, les prix d'électricité que vous offrez, pourquoi vous gardez la confidentialité; c'est parce que vous craignez que les personnes connaissant le coût vont finalement faire une estimation de combien vous allez demander, c'est ça?

2420

Quand vous faites, quand les appels d'offres sont faits, c'est des enveloppes fermées, c'est ça?

2425

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2430

Actuellement, madame la Présidente, on s'en va – et là, je vais un peu renchérir sur l'énergie patrimoniale – on s'en va aussi vers une période dans laquelle, comme on vous le disait tout à l'heure, on va rentrer en compétition, on va rentrer en compétition avec le monde entier.

2435

C'est-à-dire qu'à partir du moment où on aura des ventes qui seront supérieures à cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) au Québec, le groupe Distribution va devoir aller en appel d'offres. Et il faut bien comprendre que le groupe Production d'Hydro-Québec va être un des compétiteurs.

2440

Donc il y a, à un moment donné, la compétition va se faire entre Hydro-Québec, entre peut-être, je sais pas, TransAlta de l'Alberta, Enron des États-Unis, et ça va être une compétition ouverte, au niveau des filières.

2445

Alors je pense qu'actuellement, il y a un mouvement, au niveau du groupe Production, de protéger ses arrières parce que demain, on est en compétition avec le monde entier, pour installer de la production chez nous.

Alors c'est un peu un état d'esprit qu'on est en train de se créer, et oui, nous sommes une utilité, madame la Présidente, mais on est une utilité qui est une compagnie d'affaires. C'est dans ce sens qu'on parle de virage commercial.

2450 Et comme vous le savez, et comme les intervenants dans cette salle le savent très bien, nous avons actuellement une politique de tarifs qui est très stable, mais nous avons aussi ouvert, je dirais, un bureau de change à Hydro-Québec, et on fait de l'achat et de la vente d'énergie, ce qui nous permet de garder une stabilité de tarifs qui est très appréciée par les Québécois.

2455 Alors c'est tout cet environnement qui fait qu'on est devenu des commerciaux, et qu'en tant que commerciaux, on n'est pas intéressé à ce que nos coûts de production soient divulgués, et on n'est pas intéressé à ce que nos réserves soient divulguées. Parce que c'est nos outils de compétition.

2460 Si nous avons cinq mille mégawatts (5000 MW) de réserve, nous ne le dirions pas. Parce que ça, c'est un déclencheur de prix.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2465 Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Je veux pas faire de réflexion ici, mais juste poser une question.

2470 Ce virage commercial dont vous parlez, c'est sûr que c'est dans un cadre concurrentiel très fort et plus fort, mais il faut quand même pas oublier qu'Hydro-Québec est une compagnie, est une entreprise d'État et de service public.

2475 Alors comment concilier ce devoir avec les exigences maintenant du commerce international? Ça devient une question très complexe, et j'aimerais peut-être votre réflexion là-dessus.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2480 C'est une entreprise d'État, comme vous dites, monsieur le Commissaire. Mais je dois vous dire que nous avons un actionnaire qui est très exigeant et qui nous demande d'atteindre les niveaux des meilleures entreprises d'électricité au monde.

2485 Et actuellement, nous n'avons pas des rentabilités qui sont suffisantes aux yeux de notre actionnaire. Donc nous sommes dans un marché où l'actionnaire nous demande d'obtenir des résultats qui sont à la hauteur des meilleures compagnies d'électricité au monde.

Et c'est le chemin que nous prenons, et c'est pour ça que dans un contexte d'affaires, l'actionnaire comme vous le savez nous demande des profits substantiels.

2490 Alors nous faisons, comme société d'État, bénéficier à la clientèle de toutes les occasions d'affaires que nous pouvons et nous faisons aussi bénéficier notre actionnaire de ces occasions d'affaires.

2495 Vous savez que nous versons des dividendes au gouvernement et que le gouvernement nous a demandé des indices d'efficacité très ciblés au niveau de notre compétitivité interne, nous avons vécu par le passé, si vous vous souvenez, toute la période de la qualité totale, nous avons vécu il y a pas si longtemps la baisse des coûts de production, et nous venons de vivre, nous vivons en ce moment dans le gel des tarifs. Ça veut dire que nous ne pouvons pas prendre
2500 d'inflation d'opération.

Alors c'est une circonstance très compétitive dans laquelle nous sommes, c'est pour ça, nous sommes vraiment dans un marché compétitif, et une utilité publique en compétition.

2505 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Madame la Présidente, je m'excuse, c'est pas ce que j'ai demandé, là.

Où est-ce qu'il y a de la compétition, qui est le compétiteur de l'Hydro dans le marché
2510 québécois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2515 Est-ce qu'Hydro a un compétiteur dans le marché québécois?

Vous avez parlé de TransAlta, ça c'est au Canada.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2520 La compétition s'en vient, madame la Présidente, elle arrive, là; elle arrive, la compétition.

Et s'il y avait, demain, une entreprise, comme l'a dit monsieur Primeau, qui offre un bloc
2525 d'énergie à une municipalité, à un coût inférieur à ce que nous pouvons offrir, ils décrocheraient le marché.

Donc on a une compétitivité et un avantage qui est très fragile.

2530 Les technologies, aux États-Unis, se développent à très très grande vitesse, et la production avec le gaz est en train d'atteindre des prix de production qui sont très compétitifs. Donc il faut être très prudent.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2535 Aux États-Unis, là, d'abord le trois cent dix-huit gigawattheures (318 GWh), il s'en va je présume dans le réseau, comme le promoteur nous dit, et le coût est intégré au coût moyen, le

coût marginal du projet a été inséré dans le coût moyen, sur cent soixante térawattheures (160 TWh), ça paraîtra pas beaucoup, d'une part.

2540

Deuxièmement, on sait tous que c'est pas les fournisseurs d'électricité qui déterminent les prix dans le marché américain, c'est la demande.

2545

L'avis numéro 1 de la Régie, là, ce que monsieur Burcombe vous a déposé, DC.1, l'établit clairement, aucune relation entre le prix de revient du fournisseur et le prix qui est convenu dans les marchés américains. Il y a plusieurs fournisseurs, et l'acheteur, le demandeur prend le prix qui lui convient le mieux, il se fout totalement du prix de revient du fournisseur.

2550

Si le fournisseur est prêt à vendre en bas de son prix de revient, il va le faire; s'il maintient un prix plancher, il va perdre la vente. Il y a pas de lien entre le prix de revient du fournisseur, de l'Hydro en particulier, et le prix qui est déterminé dans le marché spot américain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2555

Je pense que, Hydro-Québec, vous croyez qu'il y a un lien entre les deux (2), c'est ça, finalement.

2560

Ça fait plusieurs audiences qu'on fait, là, sur ça, je pense. Pour les gens, vous savez que dans la culture du Québec, ça fait vingt-deux (22) ans qu'on fait de la consultation publique, c'est peut-être difficile pour les gens qui viennent à l'audience de se faire dire, tout d'un coup, qu'ils ont pas le droit de tout savoir, alors qu'ils avaient le droit avant.

Je pense que le virage commercial a pris bien du monde par surprise.

2565

Mais vous, vous considérez qu'il y a un lien entre les deux (2), qu'à partir du moment où on détermine le coût de production, les gens peuvent estimer ça va être quoi votre coût que vous allez demander pour payer l'électricité, c'est ça.

2570

C'est que finalement, il y a un pourcentage qui est normal dans un scénario pessimiste ou optimiste, et les gens vont pouvoir deviner, finalement, comme je disais tout à l'heure, dans une enveloppe scellée, mais quand on fait l'appel d'offres, vos concurrents vont pouvoir dire, bien, ça leur coûte tant de produire l'électricité, donc ils peuvent pas demander plus que tant. C'est ça, finalement, le lien.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2575

Madame la Présidente, tout le monde sait, dans le marché américain, quel est le prix de revient moyen des vieilles centrales qui ont été remises en service, les vieilles centrales nucléaires, les nouvelles turbines à gaz, du prix du gaz, du prix du pétrole, du prix moyen de l'Hydro. Tout le monde sait ça!

2580

C'est pas ça qui détermine, c'est la demande. Et la demande est croissante.

L'année dernière, ils ont vendu dans le Texas autour d'un dollar le kilowattheure (1 \$/kWh). Ça a rien à voir, d'une part.

2585

Et d'autre part, l'effet sur le coût moyen d'un minuscule projet comme celui-là, ou des minuscules projets dont on parle est absolument invisible sur le coût moyen.

2590

Ce n'est pas justifié de camoufler ces coûts-là, ces prix de revient là, en rapport aux incidences sociales que ces projets ont dans la collectivité.

2595

Si c'était une vraie préoccupation, s'il y avait vraiment une concurrence potentielle, sérieuse, à ce moment-là, on pourrait peut-être envisager d'être plus discret sur les prix de revient. Mais c'est pas du tout le cas.

2600

La Régie de l'énergie, qui est pas antipathique à l'Hydro, a clairement démontré, vous le lirez, aux pages – en tout cas au point 3.5, l'opinion de la Régie, c'est pas une argumentation sérieuse.

Donc se faire servir le virage commercial sans arrêt, comme prétexte pour nous camoufler des coûts, ça tient pas. Et même la Régie de l'énergie l'a dit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2605

Mais je pense que tout à l'heure, on a eu quand même au moins tous les éléments qui pouvaient entrer dans l'estimation des coûts, et ce qu'on nous a dit, qu'on pouvait pas déterminer précisément, à deux (2) décimales, comment ce projet va coûter. C'est qu'il y avait encore, finalement, des imprévus.

2610

PAR M. JACQUES RUELLAND:

C'est-à-dire que monsieur Primeau nous a dit qu'à l'époque de Grand-Mère, il avait fait un virage de quatre-vingt-dix degrés (90°) et aujourd'hui, on fait un virage à cent quatre-vingts degrés (180°), ce qui explique qu'ils sont encore plus flous qu'avant.

2615

Ça veut dire quoi, le virage commercial de cent quatre-vingts degrés (180°)! Ça veut simplement dire qu'ils prennent avantage du marché spot aux États-Unis, et c'est un prétexte, tout simplement un prétexte pour camoufler le niveau des réservoirs, camoufler le niveau des prix, pour les faire passer plus facilement.

2620

Il y a pas de justification financière ou de justification de compétitivité pour camoufler ces prix-là. Ils ont rien à voir dans la détermination des prix aux États-Unis.

2625 C'est les demandeurs, c'est la demande américaine qui détermine le prix, et ils vendent
s'ils sont prêts à vendre; s'ils sont pas prêts à vendre, ils vendent pas ou ils achètent pas,
inversement.

2630 Je pense que vous devriez scruter toute cette question-là parce qu'on se fait servir ça
depuis deux-trois (2-3) ans, cinq (5) ans, depuis l'arrivée de monsieur Caillé, c'est une espèce de
mythe, le virage commercial, qui ne tient pas la route, et qui sert de prétexte à camoufler tous les
coûts, les niveaux des réservoirs, les politiques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2635 On en prend bien note, monsieur Ruelland.

Avez-vous une deuxième question?

2640

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2645 J'allais demander, dans un deuxième volet, l'opinion de notre ministère des Ressources
naturelles sur la question, puisque monsieur le représentant a évoqué la restructuration des
marchés pour endosser la position d'Hydro-Québec sur la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2650

Monsieur Nazon.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

2655 Oui, madame la Présidente. En fait, je pense pas que je pourrais ajouter donc des
éléments additionnels d'information à ce que monsieur Arnaud vient de disposer, parce
qu'effectivement, on a un virage qui a été entériné par le Conseil des ministres du Québec, ce
virage a été très bien expliqué dans le Plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec, et qui a fait
l'objet donc d'un décret qui a été sanctionné par le Conseil des ministres en date du 13
2660 septembre 2000.

Effectivement, il y a une ouverture des marchés, et à partir du moment où on a une
concurrence, il y a un certain nombre d'éléments d'information, pour ne pas donner donc un
avantage indu à la concurrence, qu'on n'est pas à même de dévoiler.

2665

C'est ce que je pourrais ajouter.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2670 Une dernière chose, où est-ce qu'il y a de la concurrence, on peut le savoir, où est-ce qu'il y a de la concurrence?

C'est une question assez simple. Est-ce qu'ils peuvent nous dire où est-ce qu'il y a de la concurrence?

2675

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous prévoyez vos compétiteurs de venir d'où, surtout du Canada, des États-Unis, finalement l'approche qui s'en vient dans quelques années, où on aura à compétitionner avec les gens d'ailleurs.

2680

Est-ce que c'est les petites centrales? Pourriez-vous nous éclairer un peu plus sur ça.

2685

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est évident, madame la Présidente, que la compétition va venir des États-Unis, puisque c'est là que sont concentrés les grands fournisseurs, je dirais, d'équipements thermiques.

2690

Et puis vous savez, vous avez vu la carte des États-Unis, et c'est une énorme puissance énergétique, les États-Unis, on n'est pas très gros, trente mille mégawatts (30 000 MW), et il y a cinq cent mille mégawatts (500 000 MW) sous nos pieds, qui tournent à plein régime.

2695

Alors il y a effectivement, aux États-Unis, d'énormes manufacturiers, j'ai cité tout à l'heure Enron AES, qui sont des gens que nous connaissons très bien puisque nous avons déjà travaillé à l'international avec eux, et ils vont être les premiers à nos portes pour construire des centrales.

2700

Alors c'est ça, notre compétition qu'il faut absolument essayer de nous protéger.

Il y a aussi probablement les provinces voisines qui peuvent, à un moment donné, devenir des compétitrices.

2705

Donc tout ça fait qu'actuellement, nous sommes dans une phase où nous essayons de protéger nos informations, et nous nous présentons avec des coûts quand même relativement détaillés pour expliquer nos projets, le coût de nos projets.

2710

Nous mettons sur la table nos ententes, beaucoup de choses qui permettent quand même aux gens de se faire une saine opinion, une bonne opinion du coût de nos projets.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2715 Madame la Présidente, pourquoi est-ce que Enron viendrait s'installer au Québec, alors
que le prix du carburant est le même aux États-Unis et au Canada, et que le prix de détail est
très supérieur dans le marché américain que dans le marché québécois.

2720 Pourquoi est-ce qu'ils viendraient s'installer, pour la réexporter aux États-Unis? Enron va
s'installer à côté des marchés américains, en utilisant les carburants qui sont au même prix qu'ils
sont ici, pour vendre avec une marge de profit qui est supérieure à celle qu'ils obtiendraient dans
le marché québécois. Ça tient pas, ces arguments-là.

2725 En tout cas, tu sais, c'est une espèce de mythe, là, qui sert de prétexte à faire du
développement, et à faire passer le développement à la population.

Enfin, j'aimerais savoir, en terminant, s'il y aura un représentant de la MRC, ce soir ou
demain, pour qu'on puisse aborder la question des sociétés en commandite en particulier?

2730 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il va y avoir, on a demandé aux trois (3) MRC, cet après-midi, s'ils pouvaient venir, et on
va avoir des réponses en fin d'après-midi. Les téléphones ont été faits.

2735 Alors on pourra vous l'annoncer ce soir, qui sera là.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Je vous remercie.

2740

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2745 Alors nous allons terminer cette séance et reprendre ce soir, à dix-neuf heures (19 h).
Merci.

2750

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 MAI 2001
À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2755 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténographiques.

2760 FLORENCE BÉLIVEAU
Sténotypiste officielle.